

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 13

Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 12 JUIN 2023

N° D2023 036

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre octobre à 20 H, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard REY.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, **Adjoint au Maire.**

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, **Conseillers municipaux.**

Absent(s) excusé(s): Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Gilles BRIENS

Secrétaire de séance : Marc SOLFOROSI

Date de la convocation : 5 juin 2023

Date de l'affichage : 5 juin 2023

OBJET : ENGAGEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX DES GUILLERMINES

Le conseil municipal a décidé d'aménager l'aire de jeux dans le lotissement des Guillermines.

Une mise en concurrence simplifiée a eu lieu. Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise ID VERDE de Trévoux (01600) qui s'élève à 99 494.70 € HT.

Monsieur le Maire ayant reçu délégation du conseil municipal pour engager les travaux d'un montant égal ou inférieur à 50 000 € HT, il est nécessaire d'avoir pour la signature de ce devis l'autorisation du conseil municipal.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil pour la signature d'un devis de 99 494.70 € HT avec l'entreprise ID VERDE de Trévoux (01600)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer le devis avec l'entreprise ID VERDE de Trévoux (01600) ainsi que tout document relatif à cette opération.

- PRECISE que la somme correspondante aux travaux est inscrite au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Le Maire, Bernard REY



**Le secrétaire de séance,
Marc SOLFOROSI**

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 13.06.2023